

le monde des

artisans

juillet/août 2019 • 1,50 €
Bimestriel #131

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// VENDÉE

PAYS DE LA LOIRE

Les Mains d'Or 2019

08 ACTUALITÉS
Être artisan, est-ce bon pour la santé ?

24 FORMATION
Le brevet de maîtrise coiffure

32 MÉTIER
Pisciniers: grand bleu à l'horizon

PREMIÈRE ÉDITION RÉGIONALE
TROPHÉES DES MAINS D'OR

P. 12

CMA
PAYS DE LA LOIRE
VENDÉE



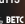
LE PREMIER
ATOUT DE
VOTRE ENTREPRISE,
C'EST VOUS.

PROTECTION PERSONNELLE
DIRIGEANTS DE TPE, RELEVEZ LES DÉFIS
DE VOTRE ENTREPRISE AVEC SÉRÉNITÉ.

Contactez votre conseiller Crédit Agricole
ou rendez-vous sur www.ca-atlantique-vendee.fr/pros



Document à caractère publicitaire.

Les contrats Assurance des Accidents de la Vie et Complémentaire Santé des Professionnels sont assurés par Pacifica, la filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 332 609 760 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris Cedex 15, 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent aux contrats. Les contrats d'Assurance protection des revenus et Garantie Décès sont assurés par PREDICA, compagnie d'Assurances de Personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances - PREDICA, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, entreprise régie par le Code des assurances, Siège social : 50-56 rue de la Procession 75015 Paris, 334 028 123 RCS Paris. Ces contrats sont distribués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit dont le siège social est Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9, immatriculée au RCS de Nantes sous le N° 440 242 469, numéro TVA FR 57 440 242 469, Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des intermédiaires en Assurance sous le N° 07 023 954. - 04/2019. Crédit photo : iStock. 



LA VIE ÉCONOMIQUE N'EST PAS UN LONG FLEUVE TRANQUILLE...

Nous connaissons des périodes mouvementées qui ont ralenti l'activité de nos entreprises, voire les ont fragilisées.

Si des signes semblent indiquer une reprise, souhaitons que ces indicateurs soient suffisamment forts pour permettre aux artisans de se projeter et de reprendre les investissements nécessaires à leur développement.

La vie de nos institutions n'est pas non plus un long fleuve tranquille...

La réforme de la formation change la donne. Si on peut développer l'apprentissage, nous serons vigilants, notamment pour les ouvertures de sections. En termes de financement, l'équilibre reste fragile et notre réseau se mobilise, afin qu'il y ait égalité de traitement pour tous les apprentis...

Dans un secteur de plus en plus concurrentiel, les investissements engagés dans nos CFA feront la différence. Le programme de rénovation en cours, avec le concours de la Région et de l'État, positionnera nos établissements à la pointe de la technologie. La loi Pacte modifie profondément les modalités d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets. Face à ces enjeux, les élus de la CMA restent déterminés à apporter le meilleur service aux entreprises en renforçant les coopérations avec les intercommunalités et en allant à la rencontre des artisans. Vous défendre et vous accompagner, tels sont les objectifs de la CMA !

Joël Fourny

Président de la CMA des Pays de la Loire

Daniel Laidin

Président de la délégation Vendée

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? WWW.ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR



@CMARPDL



@CMARPDL



ACCUEIL85@ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR



04



18



21

ACTUALITÉS

04

Les trophées des Mains d'Or
Maître artisan : la boulangerie
Brin célèbre ses dix ans !

Être artisan, est-ce bon
pour la santé ?

Artisana'Tour en Vendée

Cent ans de la mini-entreprise :
entreprendre pour apprendre

Les apprentis pâtisseries
s'engagent aux côtés
de la Ligue contre le cancer

Artisan d'un jour :
Semaine nationale de l'artisanat

Déplacement à Amsterdam
des BTS de l'Urma Esfra

10 EN PAYS DE LA LOIRE

Actualités régionales

PRATIQUE

24

Brevet de maîtrise coiffure :
osez l'excellence !

Loi Pacte: les nouveautés
qui vous concernent

REGARDS

32

Métiers: pisciniers et vitraillistes

Maison Fey: talent à fleur de peau

Recruter autrement

Agnès Pannier-Runacher :

« Avec les CMA pour faciliter
le quotidien des artisans »

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 24 pour les abonnés de la Vendée.

Le Monde des artisans n°131 – Juillet/août 2019 – Édition de la Vendée – Président du comité de rédaction des pages locales: Daniel Laidin – Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vendée – **Éditeur délégué:** Stéphane Schmitt – **Rédaction:** ATC, port.: 06 65 62 28 85, e-mail: lemondedesartisans@groupe-atc.com – **Ont collaboré à ce numéro:** Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Sophie de Courtivron, Christelle Fénéon, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Samira Hamiche, Mélanie Kochert, Samorya Wilson – **Secrétariat de rédaction:** Pixel6TM – **Publicité:** ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris – Thierry Jonquière, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail: thierry.jonquieres@wanadoo.fr et Cédric Jonquière, Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail: cedric.jonquieres@orange.fr – **Photographies:** Pixel6TM, crédits photos pages départementales: cma 85 – **Promotion diffusion:** Shirley Elter, Tél.: 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an. France: 9 euros. Tarif au numéro: 1,50 euro. À l'étranger: nous consulter – **Conception éditoriale et graphique:** TEMA/TM Tél. 03 87 69 18 01 – **Fabrication:** Pixel6TM (Tél. 03 87 69 18 18) – **Éditeur:** Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex 1. **PDG et directeur de la publication:** François Grandidier – **N° commission paritaire:** 0321 T 86957 – **ISSN:** 1271-3074 – **Dépôt légal:** à parution – **Impression:** Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes – 88000 Épinal.





Les lauréats en compagnie de Laurent Caillaud, conseiller régional, et des élus de la CMA.

LES TROPHÉES DES MAINS D'OR

À la suite de la 13^e édition des Jema, qui a eu lieu en avril dernier dans toute la France et bien sûr en Vendée, la chambre de métiers et de l'artisanat remet les trophées des Mains d'Or.

Lors des Journées européennes des métiers d'art près de 90 professionnels ont ouvert leurs ateliers au public ou organisé des manifestations collectives. Les professionnels se sont mobilisés pour faire découvrir au grand public les métiers d'art et leurs savoir-faire d'exception. Certains artisans ont proposé des démonstrations et des ateliers pour les enfants, espérant ainsi susciter des vocations.

Comme chaque année, cinq circuits ont permis aux élus et aux conseillers de la chambre de métiers et de l'artisanat de rencontrer les artisans d'art.

La soirée des Mains d'Or

Le 3 juin dernier, la chambre de métiers et de l'artisanat a réuni, lors d'une soirée conviviale, tous les acteurs de ces Journées afin de remercier chacun pour sa participation. Daniel Laidin, président de la

CMA, entouré des élus de la compagnie, a remis à cinq artisans d'art, qui se sont particulièrement distingués, le trophée des Mains d'Or. Chaque lauréat s'est vu remettre un trophée, réalisé par un enlumineur, et une vidéo de présentation de son entreprise réalisée par Jérôme Mettling. Lors du cocktail qui clôturait la cérémonie, les personnes présentes ont pu admirer quelques œuvres exposées par les lauréats.

Les lauréats



Alice Asset Peintre matiériste

aux Landes-Genusson

« Je suis peintre en décors contemporains et spécialisée en effets de matières d'où le terme de peintre matiériste. Mon métier m'amène à me déplacer énormément à l'international, dans des boutiques de luxe, des grands hôtels, de belles demeures pour des clients prestigieux. »

www.aliceasset.com

Athanase Soullier Sculpteur sur bois

au Poiré-sur-Vie

« J'ai découvert ce métier par le loisir. J'affectionne tout particulièrement l'art figuratif et la statuaire – plutôt féminine. Je réalise toutes sortes de commandes, en statuaire religieuse notamment où il y a encore de la demande. »



www.athanase-sculpteur.net



Christophe Dumas Doreur à la feuille

à Saint-Mars-la-Réorthe

« J'ai développé ma compétence dans les ateliers parisiens où j'ai restauré beaucoup de patrimoines classés. Aujourd'hui je m'oriente vers une problématique toute nouvelle qui est de répondre à des marchés privés exigeants, le marché du luxe. Il faut que tout soit très bien fait et cette rigueur me passionne vraiment. »

www.dorure-christophe-dumas.com

Frédéric Vauzelle Ferronnier-forgeron

au Mazeau

« Je suis le 3^e d'une génération de ferronniers. Mon idéal de travail c'est être seul dans mon atelier en osmose avec la matière, donner libre cours à la création et ensuite exposer en galerie. »



www.ferronnerie-vauzelle.com



Selma Lecurieux Maître verrier

à Apremont

« Je suis arrivée en Vendée en 2003 et avec cette jolie lumière qui se trouve ici, je me suis passionnée pour les vitraux. On peut faire des vitraux dans des formes, des photophores, des luminaires qui ne sont pas automatiquement d'un prix très élevé. Si on aime les vitraux, tout le monde peut en avoir. »

www.verre-curieux.com



La boulangerie Brin célèbre ses dix ans!

Le 9 avril dernier à Chambretaud, François et Annabelle Brin fêtaient les dix ans de leur boulangerie. À cette occasion, Daniel Laidin, président de la chambre de métiers et de l'artisanat, leur a remis le titre de maître artisan.

Pour fêter les dix ans de leur boulangerie, François et Annabelle Brin avaient invité les élus locaux, le président et les conseillères de la chambre de métiers, les commerçants et les artisans, leur famille et bien évidemment leur équipe de production et de vente composée de six personnes. Daniel Laidin a profité de cette manifestation pour remettre officiellement aux dirigeants de la boulangerie Brin le titre de maître artisan récemment obtenu. François Brin a pris la parole pour remercier le président et présenter sa vision de l'artisanat.

être un échange, une synthèse de points de vue et d'écoute. La transmission de nos métiers sert tout autant le formateur que l'élève, c'est ce qui permet de sentir les tendances. »

La passion: « C'est l'amour de son métier qui permet de dépasser les limites, qui pousse à aller au-delà et qui donne l'envie de progresser sans cesse au quotidien. »

CONTACT: Isabelle Ropars-Rambaud
0251 44 3510 – iropars@artisanatpaysdelaloire.fr

Savoir-faire, transmission et passion, 3 mots indissociables

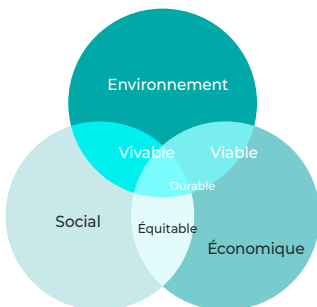
Le savoir-faire: « C'est le trésor et le patrimoine de tout métier, c'est toute la base, les techniques forgées à force d'expérience professionnelle, d'innovation, parfois d'échecs. On apprend tellement plus vite de ses erreurs à condition de bien les analyser pour rebondir. »

La transmission: « Ce savoir-faire, ce patrimoine, il faut essayer de les transmettre. Il faut que les nouvelles générations acquièrent les bases du métier et profitent de l'expérience accumulée, afin qu'elles puissent partir de plus haut. Mais transmettre c'est aussi plus que cela. À mon avis ce doit

Vous êtes intéressé par le titre de maître artisan, plus d'informations sur www.artisanatpaysdelaloire.fr



▲ Annabelle et François Brin au centre.



« DÉVELOPPER MON CHIFFRE D'AFFAIRES EN VALORISANT MES BONNES PRATIQUES EN RSE »

En novembre prochain, la chambre de métiers et de l'artisanat propose un parcours innovant: développer mon chiffre d'affaires en valorisant mes bonnes pratiques en RSE (responsabilité sociétale des entreprises).

Les objectifs: repérer dans l'entreprise les pratiques qui répondent déjà aux exigences de développement durable, les développer et les valoriser auprès des clients, des salariés et des partenaires, pour faire croître le chiffre d'affaires.

L'accompagnement: conseils individualisés et temps collectifs (environ dix jours sur un an)

VOS CONTACTS: Martine Hervouet et Bruno Layec au 0251 44 35 20
mhervouet@artisanatpaysdelaloire.fr – blayec@artisanatpaysdelaloire.fr

FID PRO UNE SOLUTION INNOVANTE



Gérez facilement votre relation client
et contribuez au **développement**
de votre activité.

GRAND OUEST
BANQUE POPULAIRE



Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière - CS 26838 - 35768 Saint-Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504 - Crédit photo : istock.

COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

artisans



THIERRY JONQUIÈRES

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

06 22 69 30 22

thierry.jonquieres@wanadoo.fr

CÉDRIC JONQUIÈRES

CHEF DE PUBLICITÉ

06 10 34 81 33

cedric.jonquieres@orange.fr



Le magazine de
référence de l'artisanat



Être artisan, est-ce bon pour la santé ?

La chambre de métiers et de l'artisanat de la Vendée a organisé, lundi 17 juin, une journée conférence dédiée aux entrepreneurs artisans et à leur conjoint(e), sur les thèmes « La santé des artisans de la filière alimentaire, un levier pour la performance de l'entreprise » et « Entreprendre mieux et durablement ? Venez chercher votre antidote ».

En partenariat avec l'**observatoire Amarok**, fondé et présidé par **Olivier Torres**, professeur à l'université de Montpellier et, l'**AG2R la Mondiale Nationale**, cette journée conférences avait pour objectifs de :

- connaître, identifier et prévenir les risques santé au travail des artisans (boulangers, pâtisseries, bouchers, charcutiers, chocolatiers, restaurateurs avec vente à emporter...);
- développer le bien-être au travail des artisans (qualité de vie au travail des artisans);
- optimiser la performance au travail des artisans (entreprendre positif et performer sans s'épuiser);
- des solutions concrètes ont été apportées lors de l'atelier.

Expert national sur la santé des dirigeants depuis dix ans et « Pmiste », Olivier Torres vient à la rencontre des artisans et des entrepreneurs vendéens. Avec une dose d'humour et de bienveillance, il est inter-

venu en ouverture de soirée sur la question « **être artisan, est-ce bon pour la santé ?** ». Second temps fort, il a animé une table ronde d'artisans, qui ont témoigné de leur parcours et de leur expérience.

Cette soirée s'est inscrite dans le cadre des missions quotidiennes de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vendée qui sensibilise, informe, conseille et accompagne les artisans à chaque étape de la vie de l'entreprise. Offrir sur un format de 90 minutes, un temps de rencontre convivial aux entrepreneurs vendéens de l'artisanat, du commerce et des services, est primordial. Pourquoi ? Les chefs d'entreprise, hommes comme femmes, surtout dans les très petites entreprises (TPE), pensent en priorité à la bonne santé de leur entreprise sans avoir conscience que leur propre bien-être (physique, mental et social) est un levier de performance de leur entreprise.

Pour accéder à **l'ensemble des services d'accompagnement des CMA**, rendez-vous sur Artisanat.fr >

The screenshot displays the website's interface with a navigation bar at the top containing: L'ARTISANAT, RÉSEAU DES CMA, ACTUALITÉS, SERVICES EN LIGNE, LES CMA RECRUTENT, and ÉVÉNEMENTS ET PRESSE. A search bar is located on the right. The main header features the CMA logo and the text "Le portail des Chambres de Métiers et de l'Artisanat". Below this, there are tabs for "PORTEUR DE PROJET", "ARTISAN", "JEUNE / APPRENTI", and "COLLECTIVITÉ". A central banner reads "L'Artisanat PREMIÈRE ENTREPRISE DE FRANCE" with a "EN SAVOIR PLUS" button. A grid of four news articles is shown below, each with a date and a title. At the bottom left, contact information for the Chamber of Crafts and Trades of the Seine-Maritime is provided, including an address, phone, fax, and president's name. A map shows the location of the Chamber. On the bottom right, statistics are presented: "CHAQUE ANNÉE DANS LES CMA" with icons for "+1M PERSONNES REÇUES" and "140 000".

Navigation: L'ARTISANAT | RÉSEAU DES CMA | ACTUALITÉS | SERVICES EN LIGNE | LES CMA RECRUTENT | ÉVÉNEMENTS ET PRESSE

Rechercher...

Le portail des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Chambres de Métiers et de l'Artisanat

PORTEUR DE PROJET | ARTISAN | JEUNE / APPRENTI | COLLECTIVITÉ

L'Artisanat
PREMIÈRE ENTREPRISE DE FRANCE
EN SAVOIR PLUS

NOUS CONTACTER

02 février
LIVRE BLANC DE L'APPRENTISSAGE DU RÉSEAU DES CMA

25 janvier
PACTE : CONSULTATION OUVERTE À TOUS LES CITOYENS

25 janvier
LANCEMENT DE L'ÉDITION 2018 DU PRIX DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

25 janvier
MARTINIQUE : VISITE DE LA MINISTRE DES OUTRE-MER ET DE LA MINISTRE DU

TOUTES LES ACTUALITÉS

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SEINE-MARITIME
135 BOULEVARD DE L'EUROPE
76043 ROUEN
TÉLÉPHONE : 02 32 18 23 23
FAX : 02 32 18 23 00
PRÉSIDENT : CHRISTOPHE DORE

CHAQUE ANNÉE DANS LES CMA

+1M PERSONNES REÇUES

140 000

FLORALIES INTERNATIONALES

PARTENARIAT. Une coopération étroite entre les chambres syndicales des artisans fleuristes et la CMA Pays de la Loire s'est créée.



Pour la première fois, la CMA Pays de la Loire était présente aux Floralies internationales, qui ont fermé leurs portes le 19 mai dernier. En partenariat avec les chambres syndicales des artisans fleuristes de Loire-Atlantique et de Vendée, l'Union des apiculteurs de Loire-Atlantique et IDFel Val de Loire, un espace ornamental a été créé. Les objectifs poursuivis :

→ valoriser le métier de fleuriste et les filières indispensables à son activité : floriculture, horticulture, arboricul-

ture, apiculture... « *Sans les abeilles, il ne resterait que peu de temps à l'Homme* » - Albert Einstein ;

→ valoriser les valeurs de l'artisanat, en choisissant l'abeille comme alter ego de l'artisan au sein du plus grand jardin éphémère ;

→ promouvoir le concours régional des Meilleurs Apprentis de France fleuristes qui, sur proposition et impulsion de la CMA Pays de la Loire, a pu se tenir au cœur des Floralies, pour la toute première fois.

Mathilde Landel de l'Urma Sarthe a remporté la médaille d'or régionale qu'elle a remise en jeu au national le 27 juin dernier*. À la suite de la proclamation des résultats, Joël Fourny a reçu les lauréats pour les féliciter et les encourager à poursuivre dans leur voie.

* Résultat non connu lors de l'impression.



ZOOM SUR LE MALI



INTERNATIONAL. En février dernier, les présidents Youssouf Bathily de la CCI du Mali et Joël Fourny, de la CMA Pays de la Loire signaient une convention. Cet engagement s'est notamment concrétisé par une mission à Bamako du 22 au 27 avril, conduite par Daniel Laidin, vice-président de la CMA Pays de la Loire. À cette occasion, la délégation française a élaboré des formations à l'entrepreneuriat pour les métiers de la viande, de l'énergie, de la maintenance. Lors de l'assemblée générale des chambres de métiers du Mali, Daniel Laidin a souligné que « *la formation professionnelle devrait être portée par les chambres, leurs élus chefs d'entreprise, pour la stabilité de l'économie et du pays* ». L'accueil du président Meba de la CCI du Togo les 3 et 4 mai, en Vendée, a confirmé ce besoin pour la jeunesse locale.

Artisana'Tour 2019

Au programme de cette opération régionale, **25 ÉTAPES** pour aller à la rencontre des artisans, au plus près de leurs activités et de leur lieu de vie.

La chambre de métiers et de l'artisanat Pays de la Loire va, depuis avril dernier et dans les prochains mois, échanger librement avec les dirigeants d'entreprises artisanales, dans chaque département.

Les équipes de la CMA feront ainsi étape dans 25 communes entre 12 heures et 14 heures pour répondre aux questions des artisans sur la transmission, la création-reprise, l'apprentissage, la labellisation, la formation conti-

nue, les formalités... Placées sous le signe de la convivialité, ces rencontres sont aussi l'occasion de mieux se connaître, de dialoguer et de répondre aux attentes des dirigeants et de leurs salariés. Avec nos partenaires, AXA, Orange et le Crédit Agricole, les élus de la CMA profiteront de ces déplacements pour mettre à l'honneur et récompenser le savoir-faire, l'audace et l'innovation des artisans locaux. Enfin, Artisana'tour c'est aussi l'occasion

pour les élus de la chambre de métiers et de l'artisanat Pays de la Loire d'échanger avec les élus et les décideurs locaux, sur les politiques mises en place pour accompagner l'activité économique du secteur des métiers.

POUR PLUS D'INFORMATIONS sur les étapes de l'Artisana'Tour dans votre département, reportez-vous aux pages Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe ou Vendée de votre magazine.



Première édition régionale trophées des Mains d'Or

MÉTIERS D'ART. Initiés et organisés par la CMA Pays de la Loire, les trophées des Mains d'Or mettent en valeur l'excellence des savoir-faire des professionnels des métiers d'art sur tout le territoire ligérien.

Cette opération, qui associe les élus et les collaborateurs des CMA, se déroule à l'occasion des Journées européennes des métiers d'art (Jema). Cette première édition s'est structurée en Pays de la Loire autour de quinze circuits de visites d'ateliers et/ou de collectifs de professionnels métiers d'art, lesquels ouvraient leurs portes au public, le 5 avril dernier. L'objectif de ces circuits est d'engager les professionnels du secteur sur la voie de la qualité en termes d'accueil, de présentation et de démonstration. En proposant une première journée de visite, le vendredi, aux représentants des CMA, le souhait est aussi de rapprocher la filière des métiers d'art des autres filières de l'artisanat.

À l'issue de ces visites, une soirée de remise des trophées des Mains d'Or est organisée dans les départements, entre juin et septembre. Ce moment convivial permet d'accueillir l'ensemble des professionnels métiers d'art du département et les participants aux différents circuits, pour les remercier de leur engagement et de leur accueil. Cette soirée représente aussi l'occasion pour le binôme élu-collaborateur de remettre, par circuit organisé, un trophée et une séquence vidéo de courte durée au professionnel qu'ils auront choisi comme étant leur coup de cœur.



Dates des soirées des trophées des Mains d'Or :

- en Vendée le 3 juin 2019 ;
- en Maine-et-Loire le 26 juin ;
- en Loire-Atlantique le 3 juillet ;
- en Sarthe-Mayenne le 19 septembre.

UNE NOUVELLE OFFRE POUR LE STAGE PRÉALABLE À L'INSTALLATION DANS LES CMA

La suppression de l'obligation, pour les artisans, de suivre le stage de préparation à l'installation (SPI), est entrée en vigueur le 24 mai dernier. Les porteurs de projets ont toutefois intérêt à sécuriser leur parcours en suivant une formation. À cet égard, les CMA vont mettre en œuvre une nouvelle offre plus adaptée, « à la carte », permettant ainsi de proposer des packs « clé en main » aux créateurs et aux repreneurs. L'enjeu essentiel, pour les CMA, est de commercialiser une nouvelle offre de formation innovante, attractive, harmonisée, modulaire et adaptée à tout créateur repreneur d'entreprise, à un tarif unique pour chaque pack, quel que soit le lieu d'implantation du futur chef d'entreprise. Ainsi, en complément du SPI actuel, les porteurs de projets auront le choix de suivre :

- le « pack micro », composé de deux jours de formation et d'un entretien avec un conseiller CMA, destiné spécifiquement aux créateurs en microentreprise ;
- le « pack les essentiels », composé de deux jours de formation et d'un entretien avec un conseiller CMA ;
- le « pack premium », d'une durée de 35 heures avec un à deux rendez-vous individuels avec un conseiller CMA.

Cette nouvelle offre se mettra en place au cours du deuxième semestre et sera progressivement enrichie pour répondre aux différents besoins des porteurs de projets.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, contactez le service aux entreprises de votre délégation.

Vous envisagez de recruter ? Pensez aux emplois francs !

LE SAVEZ-VOUS ? Vous pouvez bénéficier d'une aide financière, si vous embauchez un demandeur d'emploi résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) de Maine-et-Loire, que ce soit en CDI ou en CDD d'au moins six mois.

Quels sont les quartiers concernés en Maine-et-Loire ?

En Maine-et-Loire, le demandeur d'emploi doit résider dans un des quartiers prioritaires de la communauté urbaine d'Angers, de la communauté d'agglomération du Choletais ou Saumur Loire développement.

Quel est le montant de l'aide ?

- 5 000 € par an pendant trois ans pour une embauche à temps plein en CDI.
- 2 500 € par an pendant deux ans pour une embauche à temps plein en CDD d'au moins six mois.

Quelles entreprises peuvent bénéficier de l'aide emploi franc ?

Toutes les entreprises et toutes les associations affiliées à l'assurance-chômage, mentionnées à l'article L. 5134-66 du Code du travail, peuvent recourir aux emplois francs.

Quelles sont les conditions à remplir pour prétendre à l'aide ?

- Embaucher un demandeur d'em-

ploi, inscrit à Pôle emploi et qui réside dans l'un des quartiers cités.

- Embaucher cette personne en CDI ou en CDD d'au moins six mois.
- Être une entreprise affiliée à l'assurance-chômage.
- Ne pas embaucher une personne ayant fait partie de l'entreprise dans les six mois avant sa date d'embauche.
- Ne pas avoir procédé, dans les six mois précédant l'embauche, à un licenciement économique sur le poste à pourvoir.

Si ces conditions sont remplies, vous pouvez recruter une personne en emploi franc :

- quel que soit son âge ;
- quel que soit son niveau de diplôme ;
- quelle que soit son ancienneté d'inscription à Pôle emploi ;
- quel que soit son temps de travail au moment de l'embauche ;
- quelle que soit sa rémunération au moment de l'embauche.

Pour bénéficier de l'aide, vous devez remplir le formulaire de demande et l'envoyer à Pôle emploi, au plus tard deux mois après la signature du contrat de travail. L'aide sera versée par Pôle emploi, chaque semestre, sur présentation d'un justificatif de présence du salarié.

Pour remplir ce document, vous devez demander à la personne que vous souhaitez embaucher :

- son attestation d'inscription à Pôle emploi mentionnant son adresse ;
- un justificatif de domicile.

i Pour en savoir plus : www.travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs

ATTENTION !



N'oubliez pas de joindre ces pièces à la demande d'aide. Les adresses mentionnées sur le justificatif de domicile et sur l'attestation de Pôle emploi doivent être les mêmes. En cas de difficultés, ou pour être aidé dans votre recherche de candidats, vous pouvez appeler le service employeurs de Pôle emploi au 3995.

STARS ET MÉTIERS RÉGION 2019



Le 6 juin dernier, la soirée de remise des prix régionaux Stars & Métiers s'est déroulée à Angers, en partenariat avec la Banque Populaire Grand Ouest. Le grand prix régional a été décerné à l'entreprise Pouclet Chaudronnerie (Vendée), prix qui encourage l'excellence, l'audace et l'innovation de chefs d'entreprises artisanales passionnés.

Reprise d'entreprise et croissance externe

UNE STRATÉGIE GAGNANTE. Vous êtes actuellement en recherche active de salariés, mais vous ne parvenez pas à recruter ? Avez-vous pensé à la solution suivante : la croissance externe ?

Il s'agit de la reprise d'une entreprise permettant d'intégrer des salariés expérimentés, tout en se développant, grâce au fichier clients de l'entreprise achetée. Il existe deux types de développement pour une stratégie de croissance externe donnée :

→ un développement par spécialisation va permettre de s'agrandir rapidement, grâce à l'acquisition d'entreprises de même type que l'entreprise mère ;

→ un développement par diversification permet d'accéder à de nouvelles compétences, des savoir-faire, des technologies, ou bien tout simplement à un nouveau marché ou de créer une complémentarité par rapport à la première activité.

Vous êtes invité à consulter la Bourse nationale des créateurs, repreneurs et des cédants pour entreprendre dans l'artisanat : <https://entreprendre.artisanat.fr/fr/liste-des-offres>



Guillaume Guesdon - 02 43 74 53 61 - gguesdon@artisanatpaysdelaloire.fr +

LA LOI PACTE en cinq mesures

Adopté par l'Assemblée nationale le 11 avril dernier, le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, comporte cinq mesures visant spécialement les artisans.

GUICHET UNIQUE

Le réseau des CMA sera vigilant concernant les informations et les données du futur registre général des entreprises, afin d'accompagner et d'assurer ce lien de proximité avec les artisans. Le Gouvernement semble avoir compris l'enjeu lors des discussions au Parlement.

TRANSMISSION DES ENTREPRISES

Le constat est récurrent : les transmissions d'entreprises sont insuffisantes et cela met en péril de nombreux emplois. C'est donc le rôle des CMA que de sensibiliser les chefs d'entreprise au plus tôt à ce sujet. Nous ne pouvons donc que saluer toutes les mesures de bon sens prises dans la loi Pacte.

SEUILS

CMA France avait défendu l'idée de relever à 21 salariés le premier seuil social applicable. Cette mesure n'a pas été retenue. Toutefois, les CMA ont obtenu un délai d'adapta-

tion lors du franchissement d'un seuil par les entreprises, soit cinq ans avant que l'artisan ne se voie appliquer des nouvelles obligations.

STAGE PRÉPARATOIRE À L'INSTALLATION (SPI)

Le réseau des CMA s'était opposé à la suppression de l'obligation de suivre le SPI. Elles proposeront donc une nouvelle offre de formation attractive, modernisée et digitalisée, pour répondre aux besoins individualisés des créateurs.

STATUT ET PATRIMOINE

Depuis des années, les conjointes qui travaillent auprès de leur mari artisan ne sont pas protégées. Cette situation génère des inconvénients multiples : risques pénaux pour dissimulation d'activité, requalification en salariat de l'activité du conjoint, contentieux en cas de divorce... Elles seront désormais protégées.

MISE EN CONFORMITÉ

Fin du dépôt des dossiers d'Ad'AP

Les établissements recevant du public avaient **JUSQU'AU 31 MARS 2019** pour déposer leur dossier d'agendas d'accessibilité programmée, afin de présenter la planification des travaux pour se conformer à la réglementation de mise en accessibilité de leur établissement.



Le dépôt et l'instruction de dossiers d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) ne sont plus possibles depuis le 31 mars 2019. Les gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) doivent désormais déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale, sous peine de sanctions administratives et pénales. Cette règle générale ne connaît de

dérogations (possibilité d'intégrer, après le 31 mars, des ERP au dispositif des Ad'AP) que dans trois cas :

- celui des gestionnaires d'ERP ayant un Ad'AP en cours, dont la situation évolue, à la suite d'une extension de leur patrimoine ou d'une dégradation de leur situation financière;
- celui des dossiers déposés avant le 31 mars 2019 et en cours de traitement, parce qu'incomplets ou sous

avis défavorable avec un délai supplémentaire pour les redéposer; → celui de Mayotte, compte tenu de la mise en œuvre différée des dispositions de l'ordonnance de 2014 précitée dans ce DOM.

POUR TOUTE INFORMATION
Olivier Poizac
Conseiller en développement
des entreprises
opoizac@artisanatpaysdelaloire.fr
02 51 13 83 39

La médiation du crédit en cinq points



SA MISSION

Proposer aux chefs d'entreprise confrontés à des difficultés de financement bancaire ou à une réduction de garanties par un assureur-crédit, un **recours de proximité**, gratuit, confidentiel et rapide.



SES ATOUTS

Un accompagnement **individualisé** grâce à un traitement local du dossier.

SON RÉSEAU

105 médiateurs du crédit (directeurs départementaux de la Banque de France et des instituts d'émission en outre-mer).



Le top 5 des motifs de saisine

- Une dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit
- Un refus de rééchelonnement d'une dette
- Un refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail, etc.)
- Un refus de caution ou de garantie
- Une réduction des garanties par un assureur-crédit

Les 5 étapes de la médiation

- Dépôt du dossier en ligne
- Admission du dossier en médiation
- Possibilité pour les établissements financiers de revoir leur position
- Travail de médiation : rapprochement des positions divergentes
- Proposition d'accord par le médiateur



ENTRER EN MÉDIATION

Le dépôt d'un dossier de médiation se fait uniquement via le site internet : **www.mediateur-credit.banque-france.fr**
L'entreprise est contactée sous 48 heures par le médiateur du crédit de son département.



LE CENTRE D'APPEL

0810 00 12 10 permet au dirigeant de se renseigner et d'être mis en relation avec un conseiller bénévole « Tiers de confiance de la Médiation ».

Les 5 avantages de la Médiation du crédit



- Un service gratuit et confidentiel
- Un premier contact avec un médiateur du crédit dans les 48 heures suivant le dépôt d'un dossier de médiation
- Un maintien de ses concours bancaires existant pendant la durée de la médiation
- Une expertise sur mesure
- Un traitement local de son dossier

www.mediateur-credit.banque-france.fr

Le bien-être au travail, c'est aussi pour les artisans

CONFÉRENCE. À l'occasion de la tournée nationale 2019 du Club Prévention Santé, le palais des congrès du Mans affichait complet le 6 juin pour la venue de Michel Cymès.

Il y avait 1 400 participants pour la tournée nationale des conférences gratuites du Club Prévention Santé, animées par Michel Cymès sur le thème du bien-être au travail. La CMA Pays de la Loire comptait parmi les partenaires. Au sein des intervenants en santé au travail, Olivier Torres (président et fondateur de l'Observatoire Amarok, dédié à la santé des dirigeants). Ce « Pmiste » a pris la parole en citant l'une des phrases qu'il entend régulièrement des travailleurs indépendants: « *Je n'ai pas le temps d'être malade.* » En ouverture de soirée, Joël Fourny, président CMA Pays de la Loire, et Lionel Fournier, directeur régional

d'Harmonie Mutuelle, ont signé un partenariat en faveur de la prévention santé des artisans comprenant:
 → le lancement d'une enquête « pratiques santé » des artisans ligériens;
 → l'animation d'ateliers collectifs de prévention en deux formats: sessions d'information-sensibilisation territoriales « santé des artisans et performance de leur entreprise ». Atelier complet d'une journée, visant à comprendre les liens santé des artisans/performance de leur entreprise, à apprendre à gérer leur stress, leur sommeil, leur alimentation et leur temps, car pour bien entreprendre, il est important d'être en bonne forme.



Meriem Boutera - mboutera@artisanatpaysdelaloire.fr +

LES APPRENTIS DE L'URMA EN CHIFFRES

Des jeunes formés à l'Urma très satisfaits des prestations et qui représentent un vivier d'entrepreneurs !

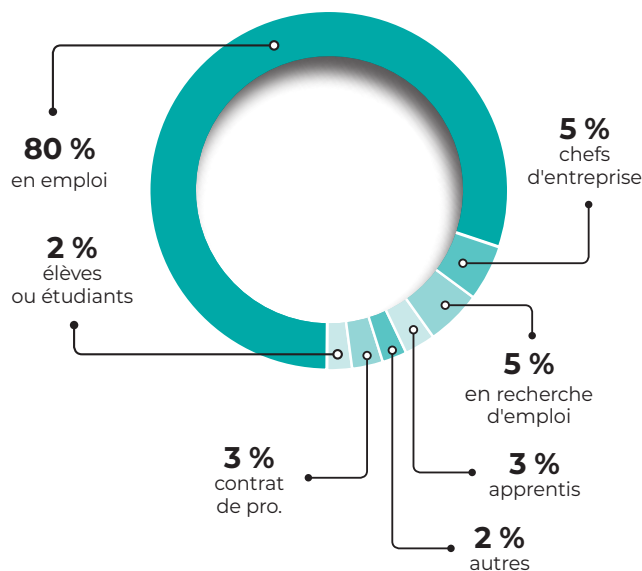
92 % des apprentis de l'artisanat formés au sein des établissements de l'Urma sont satisfaits de leur formation, et pour 90 %, cette formation était en phase avec leurs attentes. C'est ce qui ressort de l'enquête réalisée en novembre 2018 par la chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire auprès de 2 000 apprentis.

Pour 80 % d'entre eux, le diplôme préparé correspond à l'emploi exercé aujourd'hui. C'est particulièrement vrai pour les deux principaux secteurs de formation de l'Urma:

83 % pour l'alimentation et 86 % pour la mécanique automobile et les véhicules professionnels. Tous secteurs confondus, ils sont un peu plus de la moitié à avoir un diplôme de niveau V (CAP), mais 40 % des apprentis ayant répondu à l'enquête ont un diplôme de niveau IV ou plus (brevet et bac professionnel, BTS). Pour les apprentis qui ont quitté l'Urma depuis cinq ans, ils sont 88,5 % à exercer une activité professionnelle (94 % de salariés et 6 % de chefs d'entreprise). Seuls 5 % de ces anciens apprentis sont en recherche d'emploi. Près des trois quarts des étudiants sortis de l'Urma depuis deux ans sont déjà en activité tandis que 20 % poursuivent leur formation. La moitié des « fraîchement » diplômés (2018) poursuit sa formation par la voie de l'apprentissage en 2019. Pour les trois quarts, ce parcours s'effectue au sein des établissements de l'Urma.

SITUATION DES ANCIENS APPRENTIS DE L'URMA EN 2018

SESSION N-5



L'Urma Mayenne intègre de nouvelles formations dès la rentrée 2019

L'APPRENTISSAGE EN MAYENNE va connaître un bouleversement inédit. En effet, la fusion du CFA des Villes de la Mayenne et de l'Urma Mayenne est aujourd'hui sur les rails.



Pour Sébastien Marsat, directeur de l'Urma Mayenne : « C'est une très bonne nouvelle. Depuis un an, la négociation s'est déroulée dans un état d'esprit très constructif, avec les personnels du CFA des Villes de la Mayenne (CFAVM). Notre seule préoccupation, à tous, est la réussite des apprentis engagés dans des parcours de formation exigeants. L'offre d'apprentissage sera équivalente, voire meilleure puisqu'elle sera enrichie. »

À ce jour, ce sont environ 700 apprentis supplémentaires qui intégreront l'Urma Mayenne dès la rentrée 2019. « L'Urma Mayenne compte aujourd'hui plus de 600 apprentis. Nous atteindrons donc le seuil des 1 300 en septembre prochain, ce qui en fera le deuxième plus grand centre de formation professionnel des Pays de la Loire du réseau des

CMA », précise-t-il. Concrètement, l'Urma Mayenne proposera, à la rentrée 2019, les formations par apprentissage dans les secteurs suivants :

- pharmacie ;
- coiffure-esthétique ;
- restauration,
- pâtisserie-boulangerie ;
- boucherie-charcuterie ;
- bâtiment ;
- électricité ;
- mécanique (automobile, espaces verts et agricole) ;
- BTS technico-commercial.

Une belle aventure pour l'apprentissage en Mayenne !

Cette profonde restructuration s'appuie sur la volonté de la Région des Pays de la Loire et des administrations gestionnaires du CFAVM d'en changer la gouvernance. « C'est une

véritable opportunité de créer un CFP aussi puissant dans le contexte de concurrence actuelle », déclare pour sa part, Frédéric Enfrein, directeur régional de l'Urma Pays de la Loire.

Aucun changement pour les contrats en cours

Frédéric Enfrein souhaite être rassurant quant aux contrats d'apprentissage en cours : « Cette fusion est totalement transparente pour les apprentis et pour les entreprises. Les contrats ne sont absolument pas impactés par la fusion des structures. Les conseillers du service apprentissage de la CMA Pays de la Loire-Mayenne sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations. »

URMA MAYENNE
i 30 Bd Volney - Laval
02 43 64 11 00



ARTISANA'TOUR en Vendée



L'opération Artisana'Tour, initiée par la CMA de la Sarthe, vise à « sortir la chambre de métiers de ses murs » et à la délocaliser sur les territoires, au plus près des artisans.

La déclinaison de cette action, sur chaque territoire des Pays de la Loire, qui met la proximité et le contact au cœur de la rencontre, a été inscrite dans le projet de mandature adopté par les élus.

La chambre propose aux artisans une rencontre autour d'une pause-déjeuner conviviale. Des agents de la CMA, reconnaissables à leurs gilets orange, sont présents pour répondre aux questions des artisans et échanger sur le développement de leurs entreprises. Quatre paniers garnis de produits artisanaux sont remis par Daniel Laidin, président de la CMA, et les partenaires de l'opération : Crédit Agricole, Axa et Orange.

5 ÉTAPES EN VENDEE

- 28 mai : Moutiers-les-Mauxfaits
- 20 juin : Commequiers
- 4 juillet : Chantonay
- 19 septembre : Saint-Fulgent
- 18 octobre : La Mothe-Achard



À Moutiers-les-Mauxfaits, le président de la CMA entouré du maire, des partenaires et des artisans récompensés.



L'étape de Commequiers.

QUAND
VOUS REFERMEZ
UNE **Revue**
UNE NOUVELLE VIE
S'OUVRE À ELLE.

EN TRIANT VOS JOURNAUX,
MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,
PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES
PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE
PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE
UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.
CONSIGNESDETRI.FR

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio



Cent ans de la mini-entreprise

Entreprendre pour apprendre



La mini-entreprise a fêté ses 100 ans lors de la 8^e édition du Salon régional des mini-entrepreneurs, organisée par la fédération Entreprendre pour apprendre (EPA), le 21 mai 2019, au Vendespace, à La Roche-sur-Yon.

Une édition exceptionnelle puisque c'était les 100 ans d'EPA, et depuis 100 ans, la mini-entreprise EPA permet à des millions de jeunes de s'épanouir, d'oser, de gagner en confiance, de prendre des initiatives, le but étant de développer l'esprit d'entreprendre des jeunes et de révéler leurs potentiels.

Ce rendez-vous annuel incontournable a été remarquable

75 mini-entreprises, 1500 mini-entrepreneurs de collèges, lycées, initiatives emplois, post-bac et apprentissage sont venus défendre avec détermination leur projet innovant et créatif. Présentation des projets à l'oral et évaluation de la démarche commerciale ainsi que des produits ont été les deux épreuves phares à relever pour convaincre les 100 membres du jury.

La chambre de métiers et de l'artisanat de la Vendée était présente aux côtés de nombreux professionnels du monde de l'entrepreneuriat en tant que membre du jury de sélection et exposant sur le Village des métiers et de l'innovation.

Les 20 lauréats ont été récompensés lors de la cérémonie de remise des trophées ouverte dès 15 heures par le président régional d'Entreprendre pour apprendre, Jean-Yves Fouche. Belle surprise pour tous les jeunes, l'animation a été assurée par l'humoriste Nilson José, expert dans les relations humaines.

Dans le palmarès 2019

Le prix des 100 ans d'EPA a été décerné à DKPress du lycée Jean XXIII des Herbiers qui a fait l'unanimité du jury avec son compacteur de bouteilles pour professionnel et particulier. Grâce à ce prix, elle a représenté la région des

Pays-de-la-Loire lors du championnat national d'EPA qui s'est déroulé le 23 mai dernier mais n'a pas été lauréate pour représenter la France lors du championnat européen.

Les apprentis ont été récompensés, dans deux catégories:

► Prix apprentissage

Projet Tubox d'Eurespace Formation de Cholet pour leur support à sèche-cheveux à partir de culottes d'assainissement.

Projet Épicez Tout du lycée Saint-Clair de Blain pour la fleur de sel aux épices.

► Prix coup de cœur du jury

Les Ingénieurs du béton de l'établissement régional d'enseignement adapté la Rivière de Loire-Atlantique pour leur mini-entreprise de pas japonais phosphorescents.

Rendez-vous pour la 9^e édition en 2020, à Laval.



Les apprentis pâtissiers s'engagent aux côtés de la Ligue contre le cancer

Les apprentis du centre de formation de l'Urma-Vendée ont participé, à leur façon, au soixantième anniversaire du comité Vendée de la Ligue contre le cancer, présidé par Jean-Charles Guilbaud.

Quand les jeunes s'impliquent pour la bonne cause

Le 4 avril dernier, la cérémonie des 60 ans du comité, organisée au Puy du Fou, a été riche en surprises et en émotions. Les apprentis pâtissiers, formés à l'Urma-Vendée, accompagnés par leur professeur, ont mené avec énergie et motivation le projet de création de la pièce anniversaire des 60 ans. Les jeunes ont fait le déplacement pour l'occasion. Sous le regard des 1800 participants, ils sont venus sur scène, en fin de cérémonie, dévoiler la pièce et présenter leur travail. Cette réalisation de 1,60 m de hauteur, aux couleurs de la Ligue contre le cancer et décorée dans un style printanier par plusieurs dizaines de fleurs, a fait son effet et attiré la curiosité de tous les participants.

Un événement dans l'événement pour le comité vendéen

Ces 60 ans ont aussi été marqués par l'annonce d'un parrain d'exception, le médecin Michel Cymès, également connu en tant qu'animateur télé et chroniqueur radio. La CMA85 ainsi que l'Urma-Vendée sont partenaires du comité Vendée de la Ligue contre le cancer.

L'actualité à suivre !

Femmes de l'artisanat de Vendée, cheffes d'entreprise et conjointes, surveillez l'actualité CMA85. Nous vous donnons rendez-vous très prochainement pour un engagement collectif et solidaire au profit de la Ligue contre le cancer.



CONTACT: Meriem Boutera – référente régionale en prévention santé des dirigeants
0251443540 – mboutera@artisanatpaysdelaloire.fr



▲ Benoît Brocart, préfet, chez Isabelle Brethome, fleuriste – Meilleur Ouvrier de France aux Sables d'Olonne.

ARTISAN D'UN JOUR

À l'occasion de la Semaine nationale de l'artisanat, des personnalités vendéennes découvrent le savoir-faire d'un artisan en s'immergeant pendant quelques heures dans son entreprise.

Organisée par les chambres de métiers et l'U2P, la Semaine nationale de l'artisanat est destinée à révéler l'apport très important des entreprises de l'artisanat à la création de richesses et d'emplois, mais aussi à rappeler sa contribution à la qualité de vie des Français et à démontrer que de nombreuses opportunités de carrières sont à saisir dans l'artisanat.

Plusieurs personnalités vendéennes ont accepté de prendre part à cette expérience. Retour en images...



▲ Le préfet dans l'entreprise Bonin-Dugue, plâtrerie à Saint-Christophe-du-Ligneron.



▲ Laurent Caillaud, conseiller régional, chez Jérémy Cantin, garagiste aux Brouzils.



▲ Stéphane Buchou, député, chez Caroline Thomas – brasseur à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

UNE SEMAINE POUR CHOISIR L'ARTISANAT !

Qualité, proximité, conseil, convivialité... Ruraux et citadins sont attachés à l'artisanat et au commerce de proximité. À quoi ressembleraient les territoires sans le tissu d'artisans et de commerçants qui les animent au quotidien ?

Faire appel à un artisan c'est faire le choix du savoir-faire, de la qualité, c'est faire vivre l'économie de proximité.



Les BTS de l'Urma Esfora à Amsterdam

Du 12 au 15 mai dernier, un groupe de jeunes apprentis BTS gestion de la PME (GPME 1-1 et 1-2) et BTS technico-commercial (TC 1), s'est rendu à Amsterdam, accompagné de Xavier Banchereau, professeur/formateur de CEJM – culture économique, juridique et managériale; Aurélie Mallard, professeur d'anglais (la visite de la biscuiterie Punselie's a été réalisée totalement en anglais) et de Pauline Fonda, professeur/formateur de GRCF (gestion relation fournisseur clientèle) et de SFD (soutenir le fonctionnement et le développement). De nombreuses visites/balades étaient organisées: musée d'Anne Frank (incontournable); balade en bateau-mouche au cœur des canaux d'Amsterdam; marché aux fleurs des Pays-Bas à Aalsmeer; parc floral de Keukenhof; visite de l'entreprise Delft à La Haye; promenade libre sur le remblai de Scheveningen; visite de l'entreprise familiale Punselie's à Gouda puis visite d'une ferme productrice de Gouda – (ferme + laboratoire); visite en bateau du plus grand port commercial des Pays-Bas à Rotterdam; visite du marché aux fromages traditionnels de Gouda et visite libre de Rotterdam. Nos jeunes apprentis ont pu découvrir des quartiers fascinants lors de ce sympathique séjour.





IVAN DRAGIEV/ADOBE STOCK

BREVET DE MAÎTRISE COIFFURE

La chambre de métiers et de l'artisanat relance le brevet de maîtrise coiffure. Cette formation répond à la fois aux besoins du chef d'entreprise, du salarié et du créateur/repreneur d'entreprise.

Le brevet de maîtrise (BM) est un titre homologué de niveau III (bac +2) inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles. Être titulaire du BM, c'est pouvoir justifier, par reconnaissance officielle, d'un haut niveau de compétences professionnelles et de l'aptitude à manager et à piloter une entreprise. Le programme s'articule autour de six modules transversaux et un module professionnel.

Les modules transversaux :

- Gestion économique et financière
 - Gestion ressources humaines
 - Commercial et marketing
 - Formation du maître d'apprentissage
 - Fonction entrepreneuriale
 - Communiquer en anglais
 - Le module professionnel
- Chaque module se valide séparément. Des financements sont possibles.

PLUS D'INFORMATIONS :

Lydie Foucault – 0251 44 35 42
lfoucault@artisanatpaysdelaloire.fr

Objectif

- ▶ compléter le parcours de formation initiale,
- ▶ acquérir la maîtrise dans son métier, gagner en créativité et en technicité,
- ▶ gérer et manager la TPE.

Public

- ▶ chef d'entreprise, salarié,
- ▶ titulaire d'un diplôme de niveau IV ou BP avec une expérience significative dans le métier.

Durée

- ▶ 483 heures (modules transversaux et techniques) + 24 heures d'examen,
- ▶ ouverture en octobre 2019,
- ▶ dates et lieux : nous consulter.



Sophie Goubaud, coiffeuse à La Garnache, présidente de l'Unec 85

« Le BM m'a permis d'accéder à l'excellence dans mon métier et de me perfectionner dans la gestion de mon entreprise. Grâce au module de formation du maître d'apprentissage, j'ai acquis des compétences qui m'aident dans ma fonction de tuteur.

J'apprécie particulièrement cette transmission d'expérience. En retour, les apprenties m'apportent de nouvelles tendances et beaucoup de fraîcheur dans le salon. »

Quels congés ? pour mon apprenti ?

En principe, votre apprenti bénéficie des mêmes congés que les autres salariés¹ bien qu'il partage son temps de travail entre l'entreprise et son CFA. Cependant, certaines dispositions lui sont propres. *Samorya Wilson*

De combien de jours de congés payés dispose l'apprenti ?

Pour tout mois de travail accompli, il acquiert deux jours et demi ouvrables de congés payés ou deux jours ouvrés, selon les accords auxquels est soumise l'entreprise. Soit cinq semaines par an. Rappelons que la notion de jours ouvrables regroupe tous les jours de la semaine, excepté le jour de repos hebdomadaire et les jours fériés légaux chômés dans l'entreprise. Quant aux jours ouvrés, ils représentent les jours d'ouverture de l'entreprise (jours normalement travaillés). En principe (sauf disposition conventionnelle contraire), les congés payés sont acquis sur une période dite de référence, qui s'étend du 1^{er} juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1. Dans certains cas, le nombre de jours de congés payés peut être supérieur à cinq semaines si la convention collective dont dépend l'entreprise le prévoit. Il vous appartient de décider de la période à laquelle votre apprenti peut prendre ses congés.

Quelles sont les règles qui lui sont propres ?

L'apprenti a droit à des jours supplémentaires de congé en période d'examens pour préparer les épreuves du diplôme prévu par le contrat d'apprentissage. Ainsi, chaque apprenti bénéficie d'un congé additionnel de cinq jours ouvrables dans le mois qui précède les examens². De la même manière, l'alternant peut bénéficier d'un

congé spécial rémunéré de trois jours pour la préparation aux épreuves de l'examen de son choix. Il s'agit du « congé examen de droit commun ». Il n'est imputable ni sur le congé annuel ni sur le temps normal de formation en CFA. Ce congé spécial examens est dû, quelle que soit l'ancienneté dans la branche professionnelle ou l'entreprise. Par ailleurs, il est possible pour un apprenti de prendre des congés sans soldes, s'il est âgé de moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, quelle que soit son ancienneté dans l'entreprise. Ce congé est fixé à 30 jours ouvrables au maximum ou 25 jours ouvrés, soit cinq semaines calendaires³.

Peut-il prendre des congés pour des événements personnels ?

À condition de remplir les conditions pour en bénéficier, l'apprenti a droit aux congés de maternité, de paternité, ou autres événements familiaux. Ainsi, il a droit à un ou deux jours de congé supplémentaires par enfant à charge s'il avait moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente⁴ et à deux jours de congé supplémentaires par enfant à charge s'il avait plus de 21 ans, dans la limite de 30 jours ouvrables de congé (congés annuels et congés supplémentaires cumulés).

1. Article L 3 141-1 et suivants du Code du travail. 2. Article L 6 222-35 du Code du travail. 3. Article L 3 164-9 du Code du travail. 4. Article L 3 141-8 du Code du travail.

Abonnez-vous à l'édition nationale du *Monde des Artisans*



Bulletin à renvoyer avec votre règlement à ATC. Service abonnements.
23 rue Dupont-des-Loges. 57000 Metz. Fax : 03 87 69 18 14. www.kiosque-atc.com.

Oui, je m'abonne à l'édition nationale du *Monde des Artisans* pour 2 ans (12 numéros) au tarif préférentiel de 12 euros (au lieu de 18 euros*).

Prénom Nom

Profession

Nombre de salariés Adresse

Téléphone Fax

E-mail

* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 30/09/2019. Tarif d'abonnement 1 an, France : 9 euros. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.



DÉMATÉRIALISATION

Un registre général dématérialisé sera mis en place pour l'immatriculation ainsi qu'une plateforme en ligne unique pour accomplir l'ensemble des formalités.

SPI

Le stage de préparation à l'installation devient facultatif. Les CMA continueront à le proposer aux porteurs de projet souhaitant entreprendre dans l'artisanat.

CONJOINT

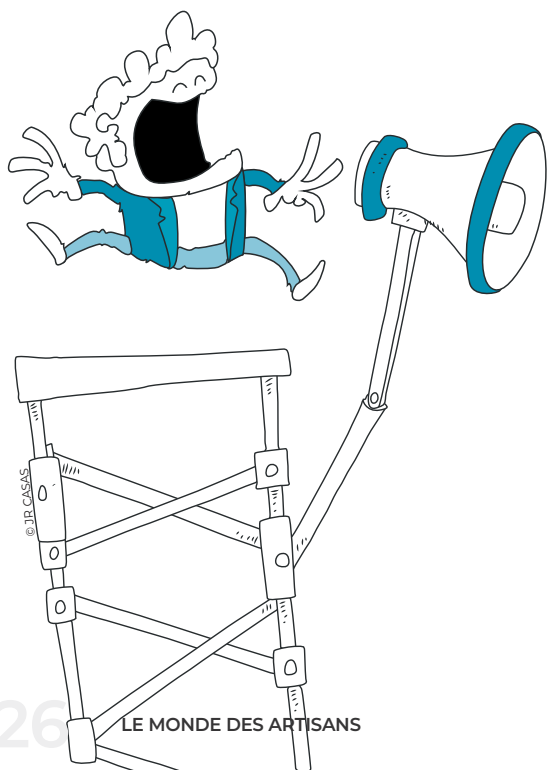
À défaut de déclaration de l'entrepreneur, le conjoint ayant exercé une activité professionnelle de manière régulière dans l'entreprise acquiert automatiquement le statut de conjoint salarié.

LECTURE RAPIDE

Loi Pacte : les nouveautés qui vous concernent

La loi (n° 2019-486) du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises dite « loi Pacte » a finalement été publiée au JO du 23 mai. Afin d'y voir plus clair, voici le résumé des mesures à destination des TPE et PME artisanales.

Samorya Wilson



Dématérialisation des formalités

À l'horizon 2021, une plateforme en ligne unique pour accomplir l'ensemble des formalités sera mise en place (art. 1). Elle remplacera progressivement les centres de formalités des entreprises (CFE) actuels qui continueront à accompagner les entreprises pour l'accomplissement de leurs formalités. Toutefois, les entrepreneurs pourront continuer à déposer leur dossier auprès de leur chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), jusqu'au 1^{er} janvier 2023.

De la même manière, la loi prévoit l'instauration d'un registre général dématérialisé (art. 2) dans lequel serait prévue la nature de l'activité des entreprises artisanale ou agricole. Ce registre général servira à collecter, conserver et diffuser l'ensemble des informations concernant les entreprises. Il sera créé par voie d'ordonnance dans un délai de 24 mois.

Seuils sociaux remaniés

→ Répertoire des métiers

En principe, les artisans qui dépassent le seuil de 11 salariés peuvent conserver, pendant trois ans, leur immatriculation au répertoire des métiers (RM) dès lors qu'ils emploient moins de 50 salariés. Avec la loi Pacte, ce seuil de 50 est relevé

à 250 salariés à compter du 1^{er} janvier 2020. De la même manière, les entrepreneurs qui avaient repris un fonds auparavant exploité par une personne immatriculée au répertoire des métiers pouvaient aussi s'immatriculer au répertoire des métiers s'ils franchissaient le seuil de 11 salariés tout en ayant un effectif inférieur à 50 salariés. Ce seuil de 50 passera à 100 salariés à compter du 1^{er} janvier 2020.

À noter que pour calculer l'effectif d'une entreprise artisanale, il sera fait référence aux modalités de décompte de l'effectif actuellement applicables pour le calcul et le recouvrement des cotisations sociales.

→ Cotisations sociales

Le seuil de 20 salariés, qui rendait obligatoire certaines cotisations, est relevé à 50. Sont ainsi concernés: la participation de l'employeur à l'effort de construction (PEEC), le taux plein pour la contribution au Fonds national de l'aide au logement (Fnal), l'obligation d'un règlement intérieur dans l'établissement, la mise en place obligatoire d'un local de restauration et la taxe pour le développement des industries de l'ameublement et des industries du bois. En revanche, le seuil d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) reste à 20 salariés. Au

final, la loi regroupe tous les autres seuils sur les niveaux de 11, 50, 250 salariés. Précisons que les entreprises dont les effectifs fluctuent auront un délai de cinq ans pour répondre à leurs obligations.

Caractère facultatif du stage de préparation à l'installation

Jusqu'ici le créateur d'une entreprise artisanale devait suivre un stage de préparation à l'installation (SPI), d'une durée de quelques jours, auprès de sa CMA (formation à la comptabilité et à la gestion notamment). Le texte du projet de loi Pacte supprime cette obligation et rend le SPI facultatif (art. 4). Les futurs artisans qui souhaiteraient toutefois accomplir ce stage préalable le pourront toujours – et nous leur recommandons vivement !

Évolution du statut du conjoint du chef d'entreprise

Jusqu'ici le chef d'entreprise devait déclarer le statut choisi par son conjoint (collaborateur ou salarié) auprès des organismes habilités à enregistrer l'immatriculation de l'entreprise. Maintenant, à défaut de déclaration de l'entrepreneur, le conjoint ayant exercé une activité professionnelle de manière régulière dans l'entreprise acquiert automatiquement le statut de conjoint salarié (art. 8).

Par ailleurs, la loi permet au partenaire auquel le travailleur indépendant est lié par Pacs de bénéficier de l'épargne salariale (intéressement, participation ou PEE) comme actuellement dans le cadre d'un mariage dès lors que l'entreprise a au moins un salarié (art. 155).

Nouvelle définition de l'entreprise

Avec la loi Pacte, toute société doit être gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité (art. 169). Les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

Privilège au choix du statut d'EIRL

La loi prévoit des mesures destinées à inciter les entrepreneurs à choisir le statut d'EIRL (Entrepreneur individuel à responsabilité limitée) (art. 7).

Le dépôt est remplacé par une déclaration simple : toute personne projetant d'exercer une activité en son nom propre devra obligatoirement déclarer, lors de la création de son entreprise, s'il souhaite le faire en tant qu'entrepreneur individuel ou sous le régime de l'EIRL. Le choix peut aussi être fait à tout moment de la vie de l'entreprise.

S'agissant du patrimoine, avant la loi, l'entrepreneur devait déposer au(x) CFE une déclaration mentionnant les biens affectés à l'activité professionnelle, leur nature et leur valeur. Il était aussi tenu de faire estimer, par un expert, les actifs d'une valeur unitaire supérieure à 30 000 € qu'il souhaitait affecter à son patrimoine professionnel. Dans le cadre d'une liquidation judiciaire, le liquidateur pouvait donc uniquement saisir, « le patrimoine affecté » de l'entrepreneur. Avec la loi Pacte, l'entrepreneur n'a plus l'obligation de faire expertiser ses biens valant plus de 30 000 €.

De plus, il pourra aussi décider de n'affecter aucun bien à son patrimoine professionnel. C'est-à-dire qu'il aura la possibilité de démarrer son activité sous le statut d'EIRL à partir de rien.

La loi assouplit également l'utilisation des biens professionnels. Le risque de faillite personnelle en cas de mise en liquidation judiciaire, qu'encourait l'entrepreneur lorsqu'il avait personnellement disposé de ses biens professionnels, disparaît.

Fin de l'obligation de disposer d'un compte bancaire séparé

Depuis la publication de la loi, les travailleurs indépendants ne sont plus tenus de disposer d'un compte bancaire spécialement dédié à l'exercice de l'ensemble des transactions financières liées à leur activité professionnelle, si leur chiffre d'affaires annuel reste inférieur à 10 000 € pendant deux années civiles consécutives (art. 39). Cependant, rappelons que séparer ses dépenses professionnelles de ses revenus personnels peut permettre d'éviter la confusion des patrimoines, notamment en cas de contrôle Urssaf ou fiscal.

Durée des soldes

Les soldes auront désormais lieu, pour l'année civile, durant deux périodes d'une durée minimale de trois semaines et d'une durée maximale de six semaines chacune. Les dates ainsi que les heures de début et de fin seront fixées par un arrêté ministériel. Ces dispositions s'appliqueront à partir des prochaines soldes d'hiver.

 www.economie.gouv.fr/plan-entreprises-pacte

Nouvelles mentions sur les factures

L'ordonnance n° 2019-359 du 24 avril 2019 prévoit de nouvelles mentions dans les factures et modifie certaines sanctions. Ainsi, à compter du 1^{er} octobre 2019, chaque facture devra, sauf cas particuliers, être émise « dès la réalisation de la livraison ou de la prestation de services ». De plus, deux nouvelles mentions devront figurer sur les factures émises à partir de la même date : l'adresse de facturation, lorsqu'elle est différente de l'adresse des parties, et le numéro de bon de commande, s'il a été préalablement établi par l'acheteur. La sanction pénale applicable en cas de non-respect des règles en matière de facturation sera également remplacée par une amende administrative dont le plafond est de 75 000 € pour une personne physique et de 350 000 € pour une personne morale. Enfin, rappelons que, depuis le 26 avril 2019, le refus de communication des CGV au client, jusqu'ici sanctionné par une amende civile, est remplacé par une amende administrative dont le plafond est de 15 000 € pour une personne physique et de 75 000 € pour une personne morale. *SN*

10 idées reçues (ou avérées) sur la cession-reprise

Vous hésitez à racheter tout ou partie d'une entreprise artisanale « qui patauge » ? Sachez que, bien souvent, trop hésiter est contre-productif... Auteur de « Reprendre une PME en difficulté », Pierre Maurin, consultant-formateur en contrôle de gestion auprès de PME et TPE, vous aide à distinguer le mythe de la réalité.

Propos recueillis par Samira Hamiche

1. REPRENDRE UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ EST PLUS RISQUÉ QUE REPRENDRE UNE ENTREPRISE SAINE

VRAI ET FAUX

Vrai, si l'entreprise présente des pertes et des dettes très élevées et si la grande majorité de ses produits (biens ou services) sont en déclin. Faux, si l'entreprise qui paraît saine (activité bénéficiaire et endettement très faible) a une activité en déclin (produits dépassés sur le plan technologique, produits qui deviendront interdits dans un an du fait de nouvelles réglementations environnementales, sanitaires ou de santé publique...) et une capacité insuffisante pour réaliser les investissements nécessaires pour créer de nouveaux produits et/ou une nouvelle activité.

2. PAS BESOIN D'ATTENDRE QU'UNE ENTREPRISE SOIT EN LIQUIDATION JUDICIAIRE OU EN REDRESSEMENT POUR LA RACHETER

VRAI

Si le prix de cession d'une entreprise ou d'un fonds de commerce en liquidation judiciaire peut sembler modeste, il cache très souvent la nécessité de réaliser des investissements importants et coûteux pour relancer l'activité de l'entreprise.

3. LES BANQUES NE ME FINANCERONT PAS

FAUX

Il existe de plus en plus de banques qui possèdent un service ou une activité spécialisée dans le financement d'entreprises en difficulté (Themis Banque, Bpifrance, BESV, Delubac & Cie, etc.).

4. PAS BESOIN D'ÊTRE UN SPÉCIALISTE DE LA FINANCE POUR REDRESSER UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

VRAI

Beaucoup de repreneurs non financiers ont réussi à reprendre une PME ou TPE en difficulté avec succès. En conséquence, nous pouvons dire, sans nous tromper, qu'il n'y a pas de profil-type de repreneur. Cependant, il est très important que les repreneurs non aguerris soient bien entourés, notamment en se faisant accompagner par la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de son département ou par une association dédiée à la reprise d'entreprise.

5. REPRENDRE UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ IMPLIQUE DE VERSER BEAUCOUP « DE SA POCHE »

FAUX

Certaines entreprises en difficulté peuvent être redressées simplement en réorientant leur stratégie ou leur politique commerciale, et ce avec les moyens dont elles disposent déjà et/ou avec des investissements peu coûteux.

6. PASSER PAR UN FONDS D'INVESTISSEMENT EST PLUS RISQUÉ

FAUX

La plupart des fonds d'investissement qui accompagnent des repreneurs de PME en difficulté le font sur une durée suffisante (entre cinq et sept ans en moyenne) et ne désirent pas devenir majoritaires au capital. En outre, ils ouvrent souvent leur carnet d'adresses aux repreneurs pour les aider à trouver de nouveaux clients et/ou financements.

7. IL N'EXISTE QUE TRÈS PEU D'AIDES PUBLIQUES À LA REPRISE

FAUX

Depuis la crise de 2009, de plus en plus de collectivités publiques proposent des financements dédiés à la reprise de PME ou TPE en difficulté. Et ce, afin de lutter contre le chômage, la disparition de certains savoir-faire et celle de leur patrimoine artisanal et/ou industriel.

8. L'ENTENTE AVEC LES SALARIÉS EN PLACE, L'INVESTISSEMENT DANS LA RSE, SONT PRIMORDIAUX

VRAI

Sans l'appui et la coopération du personnel de l'entreprise reprise, la probabilité de réussir à redresser l'activité est extrêmement faible, même si le ou les repreneurs possèdent ou bénéficient de fonds très élevés.

9. LORSQUE CE SONT LES SALARIÉS QUI REPRENNENT L'ENTREPRISE, C'EST LE PARCOURS DU COMBATTANT

FAUX

Bien souvent, ils bénéficient d'un accompagnement efficace du cédant, de la CMA dont ils sont ressortissants ou d'une association dédiée à la reprise (notamment s'ils désirent reprendre l'entreprise sous la forme d'une Scop).

10. APRÈS LA CESSION VIENT LE TEMPS DE LA TRANSFORMATION STRATÉGIQUE

VRAI

Dans la grande majorité des cas, l'entreprise s'est retrouvée en difficulté du fait de mauvais choix stratégiques, voire de l'absence d'une véritable stratégie...

Motorisations : Diesel : 2 287 / 2 998 cm³ (de 116 à 210 ch) ; gaz : 3.0 GNV (136 ch) ; électrique (110 ch)
Dimensions : 5 040 / 5 560 / 5 950 / 7 130 / 7 500 x 1 996 x 2 260 / 2 640 / 2 670 / 2 860 / 2 940 mm
Longueur de chargement : 2 610 / 3 130 / 3 540 / 4 680 / 5 125 mm

Volume utile : 7,3 / 9 / 10,8 / 12 / 13,4 / 16 / 17,5 / 18 / 19,6 m³

Charge utile : 968 à 1 369 kg
PTAC : 3,5 T



PHOTOS : © IVECO

IVECO DAILY 2019

La version 2.0

Le Daily d'Iveco est un utilitaire lourd apprécié depuis plus de 40 ans pour ses qualités d'endurance et de robustesse permises par son solide châssis. Cette année, le constructeur italien a doté son utilitaire nouvelle génération d'aides à la conduite et d'une connectivité de pointe... Guillaume Geneste

Sur la forme et le fond, peu de changements

Extérieurement, les seules modifications portent sur l'adoption d'un nouveau bouclier avant en trois parties (ce qui permet d'abaisser les coûts de réparation) et d'une nouvelle calandre. Le Daily peut aussi désormais recevoir des phares full-LED. La palette de motorisations se compose toujours du bloc 2,3 l et du 3,0 l, ce dernier servant de base moteur à la version GNV qui n'évolue pas. Pas de changement de technologie majeur non plus pour la version électrique. À noter les intervalles de révision portés à 60 000 km.



Nombreuses aides à la conduite

Le Daily 2019 peut disposer de nombreux systèmes d'aides à la conduite : freinage automatique d'urgence, régulateur de vitesse adaptatif (ACC) qui, associé au « Queue Assist » et au maintien dans la voie, permet de maintenir la vitesse et la distance de sécurité avec le véhicule de devant, depuis la vitesse enregistrée jusqu'à l'arrêt complet. Il dispose aussi d'un frein de stationnement électrique automatique, du « Hill Assist » pour limiter la vitesse en descente et d'un mode « Traction Plus », une première sur un modèle propulsion.

Connectivité 2.0
 La version 2019 du Daily offre des fonctionnalités innovantes en termes de connectivité, et ce, grâce à la nouvelle application qui permet d'être mis en relation avec une plateforme de maintenance depuis le véhicule afin de faire un diagnostic en cas de problème ou une remise à jour à distance, par exemple. Mais aussi de bénéficier d'une analyse de l'utilisation du véhicule – performances, consommation de carburant, style de conduite du conducteur... – adaptée aux besoins et à la taille de l'entreprise.



Aides à la conduite
 Très nombreuses versions

Détails de finitions

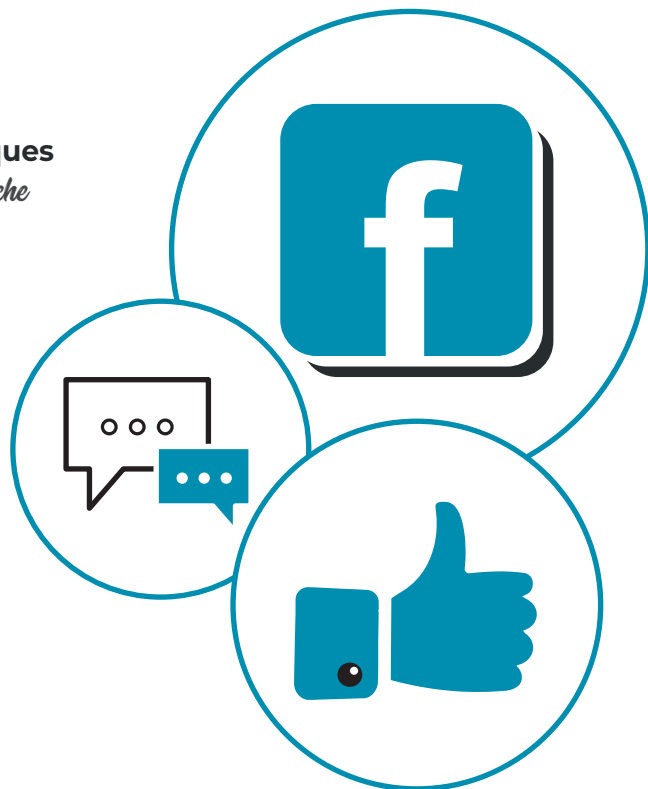
Changements esthétiques légers



PRIX ENCORE NON DÉTERMINÉS

En panne d'inspiration pour « réveiller » votre communauté sur Facebook? Voici quelques exemples de publications à tester. *Samira Hamiche*

(RE)NOUER LE CONTACT SUR FACEBOOK



1. CRÉEZ UN SONDAGE

Demander un avis, juger une création ou tout simplement mieux connaître les goûts de votre clientèle:

le sondage s'adapte à nombre de situations et impliquera votre audience dans les prises de décisions.

Deux façons de procéder:

→ Faire un montage (via Canva, par exemple) en utilisant les « réactions ».

Mais attention, les combinaisons image/réaction doivent être cohérentes, car Facebook peut le repérer.



→ Utiliser l'outil « sondage », qui permet de paramétrer la durée de votre petite enquête, d'ajouter des images et gifs, et de visualiser facilement les résultats.



2. LANCEZ UN DÉFI

Seul ou en équipe, mettez-vous en scène de façon amusante. Même si, derrière, il n'y a rien de matériel à gagner, vous ferez au moins réagir votre communauté...

Ce qui est le but, n'est-ce pas? Exemple ici avec la boucherie Gantzer en Alsace. Un maximum de « like » et le boucher enlève TOUT... La saga a tenu les clients en haleine!

📍 @charcuterie.traiteur



3. DEMANDEZ CONSEIL

Les réseaux sociaux ont été créés pour discuter... Interrogez donc vos abonnés! Une question, même simple, prouvera l'intérêt et la confiance que vous accordez à la clientèle. Ces publications sont assez utiles, notamment si vous sortez un nouveau produit ou proposez un nouveau service.

📍 @reineastridchocolat



4. APPELÉZ AUX TAGS



Des amis particulièrement gourmands ? Une petite annonce qui peut intéresser vos abonnés ? Appeler à « tagguer » (identifier via son alias) ses amis Facebook invite à interagir – parfois longtemps – via un même post. En plus de renforcer les interactions avec vos fans, ce type de publication peut vous apporter des abonnés supplémentaires (à savoir les personnes identifiées).

📍 @laiterielesfayes

5. PASSEZ EN DIRECT

Pour vous, c'est peut-être la routine... Mais sachez que vos gestes techniques peuvent être captivants. En langage Web, on parle de vidéos « satisfaisantes » (ou « feel good »), car elles procurent une sensation de bien-être, voire d'hypnose. Posez votre smartphone près de vous ou faites-vous filmer par un collaborateur. De façon générale, les « live » Facebook (images de cérémonie, salutations du jour, etc.) vous lient aux abonnés, qui reçoivent une notification quand vous êtes en direct. La vidéo sera par la suite toujours accessible sur votre page.

📍 @Jordan Lecestre Boulanger



6. VALORISEZ VOS SUPPORTERS



Des abonnés vous félicitent, une cliente poste une photo de sa nouvelle coupe... Alors vous vous empressiez de reposter sur votre mur ? Et bien, vous avez totalement raison ! En des termes abscons, cela s'appelle le CGU, comme « contenu généré par les utilisateurs ». Cela signifie que les abonnés vous épargnent la moitié du travail : ils ont créé la publication, vous n'avez plus qu'à la relayer en les remerciant et en les citant, bien évidemment. D'autres abonnés seront alors tentés de prendre modèle et posteront à leur tour vos réalisations. Effet boule de neige (presque) garanti !

📍 @scoothair.officiel

LES PIÈGES
À ÉVITER

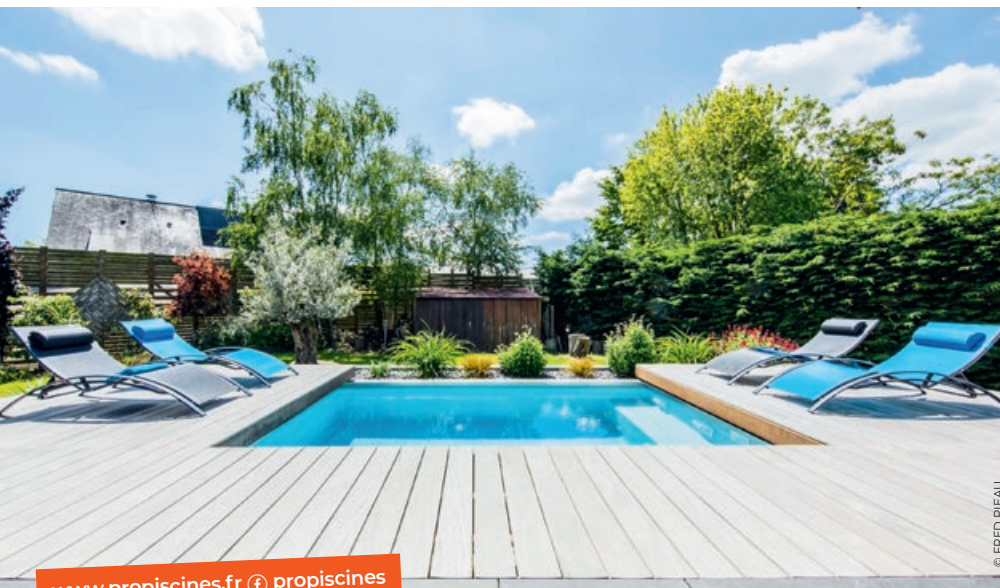
- Utiliser trop souvent le même format de publications.
- Faire des « lives » trop longs ou qu'on ne comprend pas facilement sans le son.
- Réagir « épidermiquement » aux avis

- négatifs mais non insultants, qui sont parfois constructifs.
- Considérer qu'un post avec peu de « like » ou de commentaires est raté. Ce ne doit pas être un motif d'abandon : poursuivez vos tests...



Stanislas Tymowski,
administrateur membre
du collège B to C de la FPP

« Certains propriétaires
créent une piscine
pour profiter de leur
maison et lui apporter une
plus-value. Au-delà de cela,
c'est une valeur de
bien-être et de confort. »



www.propiscines.fr f propiscines

© FRED PIEAU

PISCINIERS

GRAND BLEU À L'HORIZON

Longtemps perçue comme un équipement de luxe, la piscine se démocratise et la majorité des Français qui se jettent à l'eau se rapproche de professionnels pour réaliser leur projet. Zoom sur un secteur en bonne santé avec la Fédération des professionnels de la piscine et du spa (FPP). Isabelle Flayeux

« **L**e secteur des piscines se porte très bien. Premier marché à l'échelle européenne, deuxième au monde après les États-Unis, la France compte de plus en plus de professionnels et le nombre de piscines augmente chaque année », explique Stanislas Tymowski, artisan piscinier à Bordeaux (Gironde), administrateur membre du collège B to C de la FPP. Pour la troisième année consécutive, le marché a enregistré en 2018 une hausse de 7,5 % et reste promis à un bel avenir avec 450 000 projets enregistrés à court ou moyen terme et 110 000 intentions de rénovation. « 70 % des 1,3 million de piscines enterrées ont plus de dix ans. La profession est sollicitée pour des petits travaux comme pour des restructurations d'espaces. Le rôle du technicien est aussi de mettre en garde et de conseiller les propriétaires sur les normes en matière de sécurité. » 2,5 millions de piscines privées parsèment l'Hexagone à fin 2018. Plus petites aujourd'hui (32 m² contre 42 m² avant 1991), les piscines sont mieux équipées pour améliorer l'entretien et le confort.

UN BESOIN DE RECRUTEMENT

« Dans la majorité des cas, les entreprises artisanales construisent les piscines de A à Z, du terrassement à la filtration en passant par les accessoires, les terrasses ou le pool house. D'autres se spécialisent sur certaines étapes. Le nombre moyen de salariés varie de cinq à huit. » Si le secteur des piscines regroupe plus de 51 000 emplois en France, dont plus de la moitié d'entre eux sont des emplois directs, les professionnels confient malgré tout leurs difficultés en termes de recrutement. « Nous manquons cruellement de techniciens. 1 800 contrats en alternance peuvent être saisis par des lycéens suivant un cursus de bac professionnel (58 %) et des élèves en CAP (20 %). » 80 à 100 jeunes sortent diplômés chaque année des huit établissements qui forment au BP métiers de la piscine, alors qu'il en faudrait bien davantage. 90 % des nouveaux diplômés sont embauchés dans les trois mois à des postes « à fort potentiel tant le métier couvre de compétences et de domaines ».

39 %

des entreprises de piscines
connaissent un besoin
de recrutement fin 2017

51 000

emplois en France dans le
secteur dont plus de la moitié
en emplois directs

+7,5 %

de progression du chiffre
d'affaires de la profession
entre 2017 et 2018

VITRAILLISTES

D'HIER COMME D'AUJOURD'HUI

Après le secteur de la verrerie-cristallerie*, focus sur le métier de vitrailliste. Ils sont un peu plus de 400 artisans en France à restaurer et/ou créer les vitraux des églises, mais aussi des vitraux décoratifs. Leur savoir-faire ancestral ne les empêche pas d'innover et de s'inscrire dans l'avenir. *Sophie de Courtivron*

« **N**ous faisons à 70 % de la restauration de vitraux de monuments historiques et à 30 % de la restauration de patrimoine privé ainsi que de la création pour des particuliers », pose Élodie Vally (en photo ci-dessous), vitrailliste au sein de la vénérable Maison Lorin, située à Chartres (3 personnes, 6^e génération de verriers sur place), ville dont la cathédrale arbore des vitraux dont les plus anciens sont du XII^e siècle. Jean-François Lagier, directeur du Centre international du vitrail (CIV), à la fois centre de formation professionnelle continue, lieu d'animations et musée du vitrail, le confirme : « Les entreprises se spécialisent ; certaines ne font que de la création (si elles ne sont pas formées pour le patrimoine) ; les gros ateliers font principalement de la restauration ».

UNE CRÉATIVITÉ SANS BORNE

« En création, on nous demande beaucoup de doubles vitrages,

nous devons adapter nos techniques », explique Élodie Vally. Le savoir-faire reste traditionnel, « mais on le modernise en intégrant à notre métier les techniques de décoration du verre (gravure, déformation du verre à chaud) et en créant des objets (luminaires, paravents...). » Dans la partie « musée » du CIV, on découvre des vitraux avec des leds, sans sertissage, etc. « Dans le contemporain, il s'agit de répondre à la demande des artistes, et donc de rechercher des moyens d'expression adéquats (verres fusionnés, peints, collés...) », poursuit Jean-François Lagier.

L'UNION FAIT LA FORCE

L'artisan vitrailliste est le pivot entre l'artiste (quand ce n'est pas lui qui crée), le chantier et la mise en œuvre. « L'atelier sera toujours le lieu de la conception, mais l'artisan doit aujourd'hui pouvoir assumer l'ingénierie de la réalisation, intégrer la chaîne comprenant

architectes, décorateurs, maîtrise d'œuvre... On ne peut plus être tout seul », observe Jean-François Lagier. La Maison Lorin réalise des chantiers en groupement d'entreprises ; Élodie Vally y voit de nombreux avantages : « Plus de moyens humains, plus de réactivité, mutualisation de la sableuse (pour graver le verre), des échafaudages... Nous travaillons aussi avec des ferronniers d'art, des tailleurs de pierre, en groupement ou en sous-traitance. Et même avec des spécialistes du verre ayant une formation plus scientifique quant à ses altérations. » Ce dialogue permanent est d'ailleurs, selon Jean-François Lagier, « un schéma très classique dans l'histoire de l'art »...

*Voir *Le Monde des Artisans* n° 130, daté de mai-juin 2019.

« **CHARTRES EN LUMIÈRE** », jusqu'au 12 octobre : 24 sites illuminés, 7 jours sur 7, de la tombée de la nuit à 1 heure du matin.



Jean-François Lagier,
directeur du CIV (Chartres)

« Une menace pèse sur le métier. Il y a des restrictions d'usage sur le plomb (qui lie entre eux les morceaux de verre), qui vont se renforcer. Or il n'y a pas de produits de substitution. »



www.avcel.net/maison-lorin - www.centre-vitrail.org/fr



« En reprenant l'entreprise, j'ai misé sur la diversification et cherché à travailler le cuir de façon totalement exclusive. »

TALENT À FLEUR DE PEAU

MAISON FEY – GAINERIE ET DORURE SUR CUIR

Désuète la gainerie ? Assurément pas. Surtout à observer de plus près les créations de la Maison Fey, reprise il y a sept ans par l'audacieuse Fabienne Saligue. L'entreprise parisienne plus que centenaire ne cesse, depuis, de remettre dans l'air du temps un savoir-faire en pleine raréfaction, qui a ses initiés parmi les grandes signatures de la décoration d'intérieur. *Julie Clessienne*

HISTOIRE D'UNE REPRISE

Si Fabienne Saligue ne sait « rien faire de ses dix doigts », on peut toutefois lui accorder un don certain pour l'entrepreneuriat. Pur produit des branches marketing et commercial de grands groupes comme Danone, cette diplômée de l'Essec s'est lancé un défi de taille en 2011 : « Reprendre une EPV* dans la décoration, en région parisienne, comprenant entre cinq et dix salariés ». Son choix s'oriente vers la Maison Fey, une entreprise jusqu'alors familiale créée en 1910. Elle va tout de suite y imprimer sa patte : « Diversification des produits (dont au moins une création exclusive par an), internationalisation, montée en gamme et visibilité ».



MATIÈRE SANS LIMITE

Art ancestral, la gainerie consiste à recouvrir n'importe quelle structure avec du cuir : mobilier, mur, objets de bureau... S'il n'existe plus de formation à proprement parler, les dernières entreprises à pratiquer ce métier (cinq à Paris, dix en province) puisent au besoin leur main-d'œuvre dans le secteur de la maroquinerie-sellerie. « Nous travaillons le cuir sous toutes ses formes – gaufré, tissé, troué, plissé... – et l'enrichissons à l'envi – patine, peinture, dorure, le tout à la main », explique Julien, le chef d'atelier. Ici, les outils datent des débuts de l'entreprise, mais l'innovation est constante, et stimulante !

VIVIER DE TALENTS

Convaincue de l'intérêt de se diversifier et de surprendre, Fabienne Saligue multiplie les partenariats, rend visible ses projets « sur notre site récemment modernisé, sur Facebook, Pinterest, Instagram... ». Et pour lancer des créations originales, rien de plus simple : « Le Viaduc des Arts, où l'entreprise est installée depuis sa réhabilitation, permet de collaborer facilement entre voisins. Nous avons déjà travaillé avec des menuisiers et sommes en train de développer un concept inédit alliant cuir et plume avec Julien Vermeulen, un jeune plumassier**. Nous présentons souvent ces œuvres lors de Salons prestigieux, comme Révélations. Il faut toujours voir plus loin », estime Fabienne Saligue.

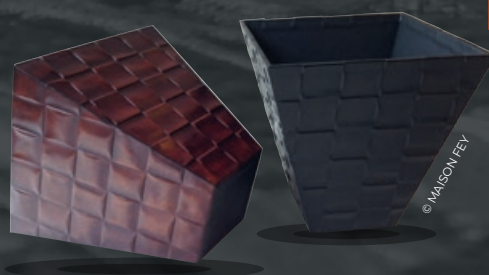


© J.H. BAYLE

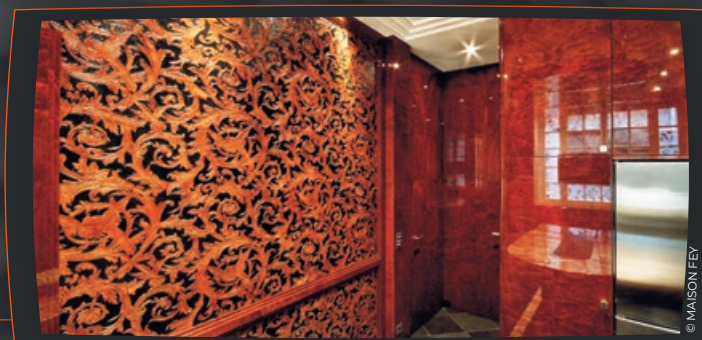
QUAND L'AUDACE PAYE...

La réactivité et la précision d'exécution de la Maison Fey attirent aujourd'hui les décorateurs d'intérieur et les agences les plus en vue. « Cette clientèle aime que l'on soit force de propositions, qu'on leur présente nos exclusivités », affirme Fabienne Saligue. L'audace et le talent payent : des murs des boutiques de l'horloger Patek Philippe à Londres ou en Suisse, à ceux du restaurant d'Alain Ducasse à Macao, ou celui de Philippe Starck à Venise... Sans oublier le sous-main qui orne le pupitre du président du Sénat ou les porte-documents personnalisés des ministres... Tous portent la griffe de la maison.

Issu d'une collaboration avec le designer Pierre Charrier, le vaisselier « Wallet », présenté lors du Salon Révélations, est une prouesse technique (sa porte flexible et aimantée dissimule des rayonnages en multiplis).



© MAISON FEY



© MAISON FEY

www.maisonfey.com +

UN SAVOIR-FAIRE PRÉCIEUX

Spécialité de la maison : le cuir de Cordoue, qui a toujours ses adeptes. Cet ancêtre du papier peint, qui trouve ses origines au XVIII^e siècle, en Espagne et au Maghreb, impose une maîtrise toute particulière. « Le cuir est gaufré, pressé sous des plaques gravées en aluminium. Celles-ci peuvent être totalement personnalisées à la demande et façonnées sur nos machines à commande numérique. Seule limite : le budget du client (comptez 5 000 € pour créer son propre motif, puis 300 à 1 200 € pour une plaque en cuir de 70 X 65 cm, selon les finitions) », souligne Julien. Parmi les autres talents « maison » : la restauration (10 à 15 % du CA) et le travail du parchemin.

DATES CLÉS

1910

Création de l'entreprise dans le quartier du Faubourg-Saint-Antoine. Trois générations s'y succéderont durant un siècle.

1995

Déménagement de l'atelier-showroom au Viaduc des Arts, dès sa création (12^e arrondissement). Un autre atelier de fabrication à la Défense assure les plus grosses pièces.

2007

Obtention du label EPV alors tout juste lancé par le Gouvernement, renouvelé en 2012.

2011

Reprise de l'entreprise par Fabienne Saligue, qui y injecte ses connaissances en matière de marketing et commerce.

2020

Préparation des 110 ans de l'entreprise qui compte désormais huit salariés.

* Entreprise du patrimoine vivant. ** Lauréat 2018 du Prix Bettencourt pour l'intelligence de la main, catégorie « Talents d'exception ».

RECRUTER... AUTREMENT

Profiter de la diffusion virale des offres d'emploi relayées sur Facebook, faire appel à un dispositif d'aide pour confier à un demandeur d'emploi une mission temporaire, favoriser l'égalité de l'accès au monde du travail en embauchant une personne handicapée... Les solutions de recrutement sont nombreuses, parfois méconnues. Voici trois témoignages comme autant d'exemples à suivre... *Sylvain Villaume*



JEAN MAZENOD - FABRICATION ADDITIVE ARDAN, GAGNANT-GAGNANT

Rencontre et obstination donnent parfois lieu à des collaborations fécondes. La rencontre, c'est celle de l'équipe de Conceptstore 3D, une entreprise de fabrication additive (autrement dit, l'impression 3D) avec un jeune client passionné par le sujet, et désireux d'y acquérir une première expérience professionnelle. L'obstination, c'est celle de ce client, Vivien Salamone, et des dirigeants de l'entreprise créée en 2014 à Marly, dans l'agglomération de Metz (Moselle), pour trouver LA solution. « *Nous étions intéressés par ses compétences, sa formation de graphiste, sa curiosité, sa perspicacité et sa connaissance de l'impression 3D*, relate Jean Mazenod, cofondateur avec Dave Lajoie de Conceptstore 3D. *Nous avons besoin d'un community manager, mais pas les moyens d'en embaucher un à durée indéterminée. Et c'est lui, à force de se renseigner, qui a appris la connaissance du dispositif Ardan !* » Ardan, c'est l'Action régionale pour le développement d'activités nouvelles, mise en œuvre dans plusieurs régions, dont en l'occurrence celle du Grand Est. Pendant six mois, Vivien Salamone a pu rejoindre Conceptstore 3D, qui a bénéficié pour cela de l'aide financière de la collectivité et de l'appui de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Moselle (CMA 57). « *Nous ne roulons pas sur l'or mais, pour nous développer, nous avons besoin de bras et de cerveaux. Pour nous, Ardan constituait l'opportunité idéale*, souligne Jean Mazenod. *Nous avons été accompagnés par la CMA 57, nous comme Vivien. Il nous a donné satisfaction et si nous avons pu l'embaucher, nous l'aurions gardé. Il a développé nos réseaux sociaux et notre site Internet, une partie importante pour notre activité, et lui a acquis des compétences.* » Un système gagnant-gagnant.

VOTRE CMA EN SOUTIEN !

Quels que soient vos besoins ou vos aspirations en matière de recrutement, ayez le réflexe CMA ! Votre chambre de métiers et de l'artisanat est là pour vous accompagner et peut même trouver des solutions auxquelles vous n'auriez pas pensé. Qu'il s'agisse de formations aux outils numériques, d'information sur les dispositifs disponibles ou de conseils sur le recrutement de personnes handicapées, pour ne citer que les trois exemples pris ici, votre chambre de métiers et de l'artisanat vous fournira tout le soutien nécessaire.

POUR CONTACTER VOTRE CMA : 0825 36 36 36 (numéro d'appel commun) – annuairecma.artisanat.fr

JEAN-CLAUDE JAGU - BOUCHERIE RÉSEAU (VRAIMENT) SOCIAL

C'est un client, à l'occasion de l'opération « 24 heures chez mon artisan boucher », qui a eu l'idée en 2016 de créer une page Facebook pour la boucherie Jagu. « Vous savez, j'ai 50 ans, je ne savais pas trop en quoi ça consistait », avoue aujourd'hui dans un large sourire le patron de l'enseigne, Jean-Claude Jagu (à gauche sur la photo). Car, depuis, Facebook est devenu le canal de recrutement favori de l'artisan de Pontchâteau, en Loire-Atlantique. « À deux reprises, en 2017 puis en 2018, nous avons fait face à une pénurie de main-d'œuvre, raconte-t-il. Comme notre page Facebook était devenue assez dynamique, avec 800 abonnés à l'époque, je me suis dit qu'on allait y relayer nos offres d'emploi. » La première fois, c'est un boucher qui est recherché. Amplement partagée, la publication vidéo de Jean-Claude Jagu atteint 125 000 personnes. 80 candidatures lui parviennent en deux semaines, dont quinze pertinentes ; sept postulants sont reçus, « tous de qualité », et le recrutement aboutit. La deuxième fois, le commerçant recherche un charcutier : le soir même de la publication, l'affaire est conclue « avec un cadre en grande surface qui souhaitait revenir à l'artisanat ! » Les deux recrues sont toujours là, « pas près de partir ». « C'est impressionnant d'efficacité, je ne m'y attendais pas, et quand la situation se présentera de nouveau, je n'hésiterai pas à réutiliser ce canal », assure Jean-Claude Jagu, heureux de vérifier la dimension « sociale » du réseau. En attendant, avec une employée, il publie chaque matin la photo d'un produit proposé à la vente et la page comptera bientôt plus de 900 suiveurs !



ALAIN FERNANDEZ - PEINTURE

LE HANDICAP N'EST PAS UN OBSTACLE

« Permettre à tous de s'épanouir à travers le travail fait partie des missions d'une entreprise. Alors, j'estime qu'il est de mon devoir de favoriser l'embauche d'une personne handicapée. »

À la tête de Dubourg Déco, entreprise de peinture située à Flers, dans l'Orne, Alain Fernandez a recruté Sébastien en octobre 2018. À 46 ans, Sébastien est un ancien de la maison, où il avait effectué son apprentissage et débuté dans le métier avant de suivre un ancien collègue qui venait de se mettre à son compte. Quand, l'an dernier, son patron parti à la retraite, Sébastien est venu trouver Alain Fernandez, il venait d'être amputé de l'avant-bras gauche à la suite d'un accident de voiture. Malgré ce handicap, le gérant de Dubourg Déco

n'a pas hésité à lui donner sa chance : « Sébastien porte une prothèse, certaines tâches du métier lui sont plus compliquées que d'autres, nous adaptons donc ses missions en lui confiant par exemple des chantiers n'impliquant pas de pose de papier peint. Nous l'avons également équipé d'un véhicule utilitaire adapté, avec boîte automatique. Sa volonté lui permet de dépasser les difficultés inhérentes à son handicap. » Quand il croise un confrère chef d'entreprise, Alain Fernandez n'hésite jamais à évoquer la situation de Sébastien : « Je sais qu'il y a des freins par rapport à ces questions, alors je mets en avant cet exemple. En précisant qu'en interne aussi, pour toute l'équipe, travailler avec une personne handicapée a quelque chose de vertueux. » Sébastien a signé un CDI de 28 heures par semaine et travaille quatre jours de suite, du lundi au jeudi. Dubourg Déco n'en est pas à son coup d'essai : pendant cinq ans, l'entreprise a compté dans ses rangs un peintre apprenti sourd et muet.

AGNÈS PANNIER-RUNACHER

« AVEC LES CMA POUR FACILITER LE QUOTIDIEN DES ARTISANS »

La loi Pacte (pour la croissance et la transformation des entreprises) et la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel (qui fait notamment évoluer l'apprentissage) ont des répercussions sur l'artisanat. La secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances nous éclaire sur certains points phare de l'actualité du secteur.

Propos recueillis par Sophie de Courtivron

QUE REPRÉSENTE L'APPRENTISSAGE POUR VOUS

ET LE GOUVERNEMENT ? Nous avons la chance en France d'avoir dans chaque région des gestes ancestraux et des savoir-faire uniques qui font toute la richesse de notre artisanat. Ces gestes, nous devons en être fiers, les adapter à la modernité et les transmettre à nos jeunes. C'est la raison pour laquelle nous avons réformé l'apprentissage et l'enseignement professionnel. Nous voulons mettre à l'honneur l'artisanat dans les CFA et les campus d'excellence. Ces réformes portées par Muriel Pénicaud et Jean-Michel Blanquer ont déjà des résultats. J'en veux pour preuve le nombre de demandes d'apprentissage des jeunes. Le nombre d'apprentis est en plein boom.

ET L'ARTISANAT ? Outre les savoir-faire, l'artisanat est un extraordinaire créateur de lien social. Sans artisans, une ville perd son âme. Elle perd son activité et avec elle ses habitants. Pour protéger nos centres-villes, il faut protéger les artisans quand ils rencontrent des difficultés. Durant les derniers mois, de nombreux artisans ont été affectés par des blocages et des manifestations le samedi. Le Gouvernement s'est mobilisé pour accélérer les dédommagements des assurances et pour soutenir les artisans en difficulté.

Il faut d'ailleurs faire mieux connaître ces mesures ! Enfin, l'artisanat est la première entreprise de France. Pour que les entreprises artisanales continuent à créer de l'emploi, nous avons simplifié leur quotidien dans la loi Pacte : en facilitant la création d'entreprise, en simplifiant les seuils sociaux et fiscaux, en encourageant à la reprise d'entreprise et donc à la transmission des savoir-faire. Il faut aller encore plus loin et c'est notre objectif dans les mois à venir.

QU'AVEZ-VOUS À DIRE SUR LA « RÉGIONALISATION » DES CHAMBRES DE MÉTIERS PRÉVUE DANS LA LOI PACTE ?

Le lien de proximité avec les territoires est vital. Il doit être préservé. Les chambres départementales assureront donc toujours un service de proximité. Un budget d'initiative locale permettra d'agir en tenant compte des besoins des artisans de chaque département. Ce modèle allie donc bien l'efficacité et la proximité.

SUR QUELS CHANTIERS À VENIR ATTENDEZ-VOUS L'IMPLICATION DES CMA ?

L'important dans une loi, c'est qu'elle apporte un vrai bénéfice aux gens. Sinon, elle n'existe pas. C'est tout le défi pour la loi Pacte. Et je sais que je peux compter sur les CMA pour dire aux artisans leurs nouveaux droits en matière de seuils, de facilité de reprise, de statut du conjoint collaborateur. Rappeler aussi que l'intéressement n'est plus taxé dans les PME est utile. Et puis je souhaite travailler main dans la main avec les CMA pour faciliter le quotidien des artisans.

SON PARCOURS

1995

Diplômée de HEC

2000

Inspectrice des Finances

2011

Directrice de la division clients Recherche et Développement de Faurecia Interior Systems

2013

Directrice générale déléguée de la Compagnie des Alpes

2018

Nomination au poste de secrétaire d'État auprès de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus
de 60 ans MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle
comme dans votre
vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015

Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi





L'AUTHENTIFICATION FORTE BIENTÔT OBLIGATOIRE

À compter du 14 septembre 2019, les normes techniques de la directive européenne relative aux services de paiements dans le marché intérieur, dite DSP2¹, entreront en vigueur. Cette réglementation vise à renforcer le niveau de sécurité des paiements et à protéger les consommateurs en imposant des procédures d'authentification forte pour l'accès aux comptes et les opérations de paiements.

▶ **LES IMPACTS POUR VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE PEUVENT ÊTRE CONSÉQUENTS. IL EST IMPORTANT D'ANTICIPER LA MISE EN PLACE DE SYSTÈMES D'AUTHENTIFICATION FORTE.**

**LE CRÉDIT MUTUEL VOUS ACCOMPAGNE
DANS LA MISE EN PLACE DE SOLUTIONS**

Crédit  Mutuel

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,9 millions de clients sociétaires.

(1) Directive européenne 2015/2366 relative aux services de paiement dans le marché intérieur.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan – Société anonyme coopérative de crédit à capital variable – RCS La Roche-sur-Yon B 307 049 015 – Intermédiaire en opérations d'assurance n° ORIAS 07 027 974, consultable sous www.orias.fr – 34 rue Léandre-Merlet, 85000 La Roche-sur-Yon - Tél. 02 51 47 53 00.